



CANADA SNOWBOARD POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ, D'ÉQUITÉ ET D'INCLUSION

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE: Canada Snowboard s'engage à encourager l'équité dans son administration, ses politiques, ses programmes et ses activités.

Catégorie de politique:	Gouvernance
Autorité d'approbation:	Conseil d'administration
Département:	Directeur général
Date d'approbation:	28 avril 2021
Date de la prochaine révision:	Avril 2022
Date(s) de révision de l'approbation:	11-05-2019 - " Politique d'équité et d'accès "
Politiques connexes:	Code de conduite et d'éthique

Définitions

- Les termes suivants ont le sens défini dans la présente politique:
 - « Diversité » - la présence et l'intégration d'une multitude d'individus présentant des caractéristiques personnelles différentes, notamment des groupes sous-représentés, dans un groupe ou une organisation.
 - « Inclusion » - l'acceptation de personnes ayant des caractéristiques personnelles diverses dans un groupe ou une organisation, quelles que soient ces caractéristiques.
 - « Équité » - justice accordée aux personnes ayant des caractéristiques personnelles différentes, quelles que soient ces caractéristiques.
 - « Groupes sous-représentés » - Les groupes sous-représentés comprennent les femmes, les personnes qui s'identifient comme étant noires, autochtones ou de couleur, les enfants de familles à faible revenu, les personnes âgées, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants au Canada et les membres de la communauté LGBTQ.

Objectif

- Canada Snowboard s'engage à encourager la diversité, l'équité et l'inclusion dans son administration, ses politiques, ses programmes et ses activités. L'objectif de la présente politique est de s'assurer que Canada Snowboard offre aux groupes sous-représentés une panoplie complète et équitable d'occasions de participer et de diriger.

Généralités

- Canada Snowboard va:



- a) Fournir cette politique au personnel et aux directeurs et les sensibiliser à l'importance de la diversité, de l'équité et de l'inclusion et à ce que cela implique en termes de pratiques, de politiques, de procédures et de normes de comportement
- b) Fournir des formulaires d'inscription et autres documents qui permettent aux employés et aux directeurs d'avoir accès à la politique concernant :
 - i. L'individu à indiquer son identité et son expression de genre, plutôt que son sexe ou son genre ;
 - ii. L'individu peut s'abstenir d'indiquer une identité de genre sans conséquence pour lui ;
 - iii. L'individu à indiquer son ou ses pronoms ; et
 - iv. La personne peut indiquer son nom préféré.
- c) Maintenir les documents organisationnels et le site Web de Canada Snowboard de manière à promouvoir un langage et des images inclusifs.
- d) Désigner les personnes par leur nom de préférence et leur(s) pronom(s).
- e) Travailler avec les groupes sous-représentés à la mise en œuvre, au suivi et/ou à la modification de la présente politique.
- f) Lorsque Canada Snowboard a le pouvoir de déterminer l'utilisation par les participants des toilettes, des vestiaires et d'autres installations, Canada Snowboard permettra aux personnes d'utiliser les installations correspondant à leur identité sexuelle.
- g) Veiller à ce que les uniformes et les codes vestimentaires respectent l'identité et l'expression sexuelles des personnes.
- h) Déterminer les lignes directrices en matière d'admissibilité pour les personnes de toutes les identités sexuelles, conformément aux lignes directrices sur l'admissibilité en matière d'identité sexuelle.
- i) Soutenir l'inclusion, l'équité et l'accès des groupes sous-représentés.
- j) Exercer une influence sur les organismes externes pour encourager l'équité.

Programmes

4. Canada Snowboard s'engage à créer et à soutenir des programmes qui abordent les questions de diversité, d'équité et d'inclusion dans le sport. Par exemple, Canada Snowboard va:
 - a) S'assurer de la mise en place de conditions équitables lors de l'élaboration, de la mise à jour ou de la prestation des programmes et des politiques de Canada Snowboard.
 - b) S'assurer que les personnes des groupes sous-représentés n'ont aucun obstacle à la participation aux programmes, à la formation et aux occasions d'entraînement de Canada Snowboard.
 - c) Créer et soutenir de nouveaux programmes qui traitent spécifiquement de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.
 - d) Suivre et évaluer le succès de ses programmes de diversité, d'équité et d'inclusion.
 - e) Financer les programmes et les services de manière égale
 - f) Encourager les groupes sous-représentés à servir de modèles aux jeunes participants.
 - g) Créer des opportunités spéciales pour faire progresser le nombre et le niveau des femmes dans l'entraînement.
 - h) Envisager, lors de la planification des séances de formation, un équilibre entre les présentateurs de toutes les identités sexuelles.

Personnel, Conseil d'administration, Comité

5. Canada Snowboard va:



- a) S'efforcer de parvenir à un équilibre entre les sexes dans la nomination de tous les comités, groupes de travail et autres organismes de prise de décision ou d'influence, ainsi que dans la recherche de candidatures et de nominations au Conseil d'administration.
- b) Faire de l'équité entre les sexes une valeur déclarée, acceptée et promue par les comités de nomination et de sélection.
- c) Veiller à ce que tous les membres du personnel bénéficient de l'égalité des chances en matière de développement professionnel afin d'accéder aux niveaux supérieurs de prise de décision.
- d) Élaborer, mettre à jour et fournir toutes les politiques, tous les programmes et tous les services en veillant à ce que les préoccupations et les besoins des groupes sous-représentés soient identifiés, promus et soutenus.
- e) Traiter toute incidence de comportement discriminatoire conformément au *code de conduite et d'éthique* et à la *politique en matière de discipline et de plaintes*.

Relations avec les médias

6. Canada Snowboard va:

- a) S'efforcer de faire en sorte que les groupes sous-représentés soient représentés de manière équitable dans le matériel promotionnel et les publications officielles, et qu'un langage non sexiste soit utilisé dans toutes les communications.
- b) Produire tous les documents écrits et visuels de manière à inclure le genre.
- c) Développer un plan de communication qui s'efforce de donner une visibilité médiatique aux groupes sous-représentés.
- d) Utiliser un langage approprié et non sexiste ainsi que des éléments visuels positifs et actifs dans toutes les publications, graphiques, vidéos, affiches et sur les sites web.

Gestion des ressources humaines

7. Dans le cadre de son engagement à utiliser des pratiques équitables en matière de gestion des ressources humaines, Canada Snowboard prendra les mesures suivantes:

- a) Adopter, dans la mesure du possible, des méthodes de travail telles que la flexibilité des horaires, le partage des tâches et le travail à domicile.
- b) Fournir un environnement de travail physiquement accessible
- c) Assurer un environnement non-fumeur
- d) Utiliser des techniques de recrutement non discriminatoires
- e) Offrir à tous les employés la possibilité d'accéder à des postes de décision supérieurs et de recevoir une rémunération équitable.
- f) Déclarer publiquement que Canada Snowboard est un employeur offrant l'égalité des droits, et respectera le principe de l'équité salariale à l'égard des employés salariés et contractuels.
- g) Lorsque cela est approprié, rendre disponible l'accès à des services d'aide aux employés.

Engagement permanent en ce qui concerne l'inclusion, la diversité et l'équité

8. Canada Snowboard a décidé de continuer à intégrer les questions d'inclusion, de diversité et d'équité dans ses stratégies, plans, actions et opérations, y compris les programmes techniques, la gestion des affaires, les commandites, le marketing, les médias et les communications.

Évaluation

9. Canada Snowboard surveillera et évaluera continuellement ses avancées en matière d'inclusion, d'équité et de diversité.